

**PROCES-VERBAL****Nombre de membres****en exercice:** 15**Présents :** 12**Votants:** 14**Séance du 20 juin 2023**

L'an deux mille vingt- trois et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée le 16 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Marcel TUBAU, Maire

**Sont présents:** Bernard ALBERT, Daniel BARTES, Luc BECARDIT, Jean- Louis BERTHOMIEU, Béatrice BOURREL, Claude GUIBBERT, Eric LASSERRE, Christiane LEHMANN, Cédric PECH, Sandrine RENOU, Annick ROSALEN, Marcel TUBAU

**Représentés:** Eric BUIGUES par Daniel BARTES

Sylvia MARTINE par Sandrine RENOU

**Absent:** Vanessa LOUVART

**Secrétaire de séance:** Bernard ALBERT

Monsieur le maire, Marcel Tubau a dénombré les conseillères et conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posé à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Locales était remplie.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h30.

**1 - Approbation du Procès- verbal du 09/05/2023**

VOTE

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**2 - Relevé des décisions de Monsieur le Maire**

- accord pour les travaux du répudre par Aude Centre
- versement de la totalité de la contribution au Sivu du Sud Minervois (40 822.25 €).

**3 - Objet: Mode de gestion du commerce multiservice (DSP) - DE 35 2023**

**VU** le rapport de présentation, annexé à la présente délibération, annexe réglementaire (article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales), présentant les activités qui font l'objet de la délégation, leur nature, les motifs qui ont conduit la collectivité à opter pour la délégation, l'économie générale du contrat, sa nature, sa durée et le mode de rémunération envisagé,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411- 1 et suivants,

**VU** la délibération conseil municipal du **15 juin 2020** créant la commission d'appel d'offre,

**VU** l'avis favorable de la commission activités économiques

**Après en avoir délibéré,**

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour confier la gestion d'un commerce multiservice de proximité avec café-snack-épicerie et alimentation, situé rue de la République à Pouzols-Minervois, propriété communale, à un exploitant indépendant pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1 août 2023.

- **Approuve** la durée de la délégation de service fixée à 1 mois à compter de la notification du contrat au titulaire,

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager et conduire la procédure proprement dite.

VOTE

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 - Objet: Modification des statuts du Sud Minervois - contribution financière des communes - DE 36 2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en date du 30 mars 2023, les élus des onze communes siégeant au sein du Comité Syndical du SIVU Sud Minervois, ont approuvé la modification des statuts relative au nouveau mode de calcul de la contribution financière des communes, suite aux changements ordonnés par le législateur en lien avec la suppression de la taxe d'habitation.

Il convient de délibérer. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération afférente du SIVU Sud Minervois.

**Après en avoir délibéré,**

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Approuve** la modification des statuts du SIVU Sud Minervois relative au nouveau mode de calcul de la contribution financière des communes

VOTE                                  POUR : 14                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 0

5 - Objet: Modifications des statuts du Sud Minervois - objet du syndicat - DE 37 2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en date du 12 juin 2023, les élus des onze communes siégeant au sein du Comité Syndical du SIVU Sud Minervois, ont approuvé la modification des statuts relative à la composition du syndicat ainsi qu'à son objet dans le cadre de nombreux projets de développement de l'offre de services du CIAS du Sud Minervois.

Il convient de délibérer. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération afférente du SIVU Sud Minervois.

**Après en avoir délibéré,**

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Approuve** la modification des statuts du SIVU Sud Minervois relative à la composition du syndicat ainsi qu'à son objet dans le cadre de nombreux projets de développement de l'offre de services du CIAS du Sud Minervois.

VOTE                                  POUR : 14                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 0

6 - Objet: Demande de subvention au Syaden pour les travaux d'éclairage public - 5e tranche - DE 38 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter un dossier de demande de travaux et de subvention au SYADEN, concernant la rénovation de l'éclairage public sur le secteur des lotissements chemin du Pech.

Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie. A noter qu'en amont la commune de Pouzols-Minervois a sollicité le SYADEN pour la réalisation d'un diagnostic éclairage public.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 25 000.00 € HT soit 30 000.00 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**



**Après en avoir délibéré,**

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de faire réaliser un revêtement bicouche, chemin du Pech, par le syndicat de voirie de Ginestas, pour un montant de 25 140.00€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire .

VOTE                                  POUR : 14                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 0

9 - Acquisition de terrains "Rec de l'Aze" ( DE 41 2023)

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10, VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1212-1, L. 1211-1 et L.3222-2,

CONSIDERANT que par courrier, Monsieur et Madame PEDRENO sont d'accord pour céder à la commune les parcelles A 738 et A 739, d'une superficie totale de 1 870 m2 pour un montant de 1€ le mètre carré,

CONSIDERANT que les terrains sont inconstructibles car situés en zone A,

CONSIDERANT que l'acquisition de ces terrains permettrait de créer, à moindre coût, un accès aux jardins partagés.

**Aussi, il est proposé au conseil municipal :**

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section A numéros 738 et 739, sises sur la commune au lieu-dit "Rec de L'Aze", dans les conditions décrites, moyennant 1 870 €, hors frais notariés à la charge de l'acheteur;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition de l'immeuble;

VOTE                                  POUR : 14                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 0

FIN DE SEANCE 19H50

Secrétaire de séance  
Bernard ALBERT



Président de séance  
Marcel TUBAU

